



ONICL

N° 6 /DC-DCML

Rabat, 20 JUN 2016

**CIRCULAIRE RECTIFICATIVE
DE LA CIRCULAIRE N° 5/DC-DCML DU 16 JUIN 2016
RELATIVE
A LA COMMERCIALISATION INTERIEURE DES CEREALES
ET DES LEGUMINEUSES DE LA RECOLTE 2016**

La circulaire N° 5/DC-DCML du 16 juin 2016 relative à la commercialisation intérieure des céréales et des légumineuses de la récolte 2016 est rectifiée comme suit :

PARAGRAPHE 2.3 « PRIME DE MAGASINAGE » deuxième alinéa :

- La première prime de magasinage est servie toujours détenus au **15 juillet 2016** et la dernière prime est servie au titre de la deuxième quinzaine d'octobre 2016 ;

ANNEXE IV « PROCEDURE SPECIFIQUE DE GESTION ET D'ECOULEMENT DU BLE TENDRE DISPONIBLE AU 15 juin 2016 » dernier paragraphe :

Je déclare avoir pris connaissance relative à la commercialisation intérieure de la **récolte 2016**, et les accepte entièrement et sans réserve. 


Le Directeur Général de l'Office National
Interprofessionnel des Céréales
et des Légumineuses
Signé Aziz ABDELALI

D/N° 876./06/2016